



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/55/3
18 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-cinquième session

Genève, 15-26 septembre 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Débat de haut niveau

**LE COMMERCE ET LES CAPACITÉS PRODUCTIVES POUR LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS
LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

La note qui va suivre développe trois grandes idées:

- a) La meilleure façon de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est d'adopter en matière de développement une approche économique large plutôt qu'une approche sectorielle étroite, visant séparément tel ou tel objectif;
- b) Selon cette approche, il faut renforcer le Partenariat mondial pour le développement pour accélérer le rythme de réalisation des OMD;
- c) Il existe dans le domaine du commerce, de l'aide, de l'allégement de la dette, de l'investissement et de la technologie, des mécanismes politiques concrets susceptibles de donner plus d'efficacité à ce Partenariat.

* La date de parution s'explique par les retards de traitement du document.

Introduction

1. Dans l'avant-propos de son *Rapport 2007* sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-Moon, déclarait:

«Nous sommes désormais à mi-parcours entre l'adoption des OMD et la date cible de 2015. À ce stade de progression, notre expérience collective est mitigée. Les résultats présentés dans ce rapport indiquent que des améliorations ont eu lieu et que la réussite est encore possible dans la plupart des endroits du globe. Cependant, ils démontrent également que beaucoup reste à faire. Les dirigeants politiques doivent clairement agir de façon urgente et concertée afin d'éviter que des millions de personnes ne voient jamais les promesses de base des OMD se concrétiser.».

2. La présente note se veut une contribution à l'effort renouvelé que le Secrétaire général veut faire entreprendre. Elle analyse pour cela les moyens pratiques de renforcer le Partenariat mondial pour le développement, plus particulièrement du point de vue des capacités commerciales et productives permettant d'accélérer la réalisation des Objectifs.

3. Elle se présente en deux parties: La première expose rapidement les progrès réalisés sur la voie des Objectifs et les grandes leçons que l'on a déjà pu tirer de l'entreprise; la deuxième indique les outils politiques qui permettraient de renforcer les partenariats dans le domaine du commerce, de l'aide, de l'allégement de la dette, de l'investissement et de la technologie.

I. BILAN À MI-PARCOURS

A. Où en sommes-nous?

4. Les OMD fixent des buts et des cibles qui sont essentiellement de deux sortes. La première comprend: a) les résultats obtenus dans la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim; b) l'élargissement des perspectives d'emploi décent; c) l'amélioration des éléments fondamentaux du progrès social (enseignement, sexoparité, santé, logement, accès à l'eau potable et aux services d'assainissement); et d) la protection durable de l'environnement au niveau national. La deuxième est celle des relations internationales et elle recouvre les divers aspects du Partenariat mondial pour le développement qu'il faudrait renforcer pour faciliter l'obtention des résultats que l'on vient de mentionner. Elle couvre donc les cibles fixées en matière d'aide, d'allégement de la dette, d'accès aux marchés et aux technologies de l'information et des communications.

5. On peut résumer ainsi les conclusions principales du *Rapport 2007* sur les objectifs du Millénaire pour le développement:

a) Résultats:

- i) La plupart des régions et le monde en général sont sur la voie de l'OMD consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015;
- ii) On a progressé sensiblement dans la scolarisation des enfants au niveau primaire;

- iii) On constate certaines améliorations sur le plan de l'égalité des sexes;
 - iv) La mortalité infantile décroît lentement;
 - v) La lutte contre les maladies, notamment la variole et le VIH/sida, a connu des succès appréciables;
 - vi) Le dépeuplement forestier se poursuit à un rythme alarmant;
 - vii) Les émissions de gaz à effet de serre progressent plus vite que les techniques d'exploitation durable de l'énergie;
 - viii) L'urbanisation rapide rend encore plus difficile la rénovation des taudis;
 - ix) Rares sont les régions qui progressent en direction de l'objectif de l'accès aux services d'assainissement.
- b) Relations internationales:
- i) L'aide au développement a fléchi en dépit des promesses renouvelées par les pays donateurs;
 - ii) Les donateurs ont promis de doubler l'aide qu'ils apportent à l'Afrique mais on ne voit pour l'instant pas grand-chose se concrétiser;
 - iii) L'accès préférentiel aux marchés est dans une impasse pour la plupart des pays en développement;
 - iv) Le service de la dette des pays en développement continue de s'alléger;
 - v) Les technologies de l'information et des communications deviennent plus rapidement accessibles dans les secteurs mobiles.

6. Ce tableau général masque des disparités régionales marquées. Une seule région, celle de l'Asie de l'Est, s'est engagée sur la voie qui mène à l'ensemble des OMD. Les retards les plus graves sont à prévoir dans l'Afrique subsaharienne, encore que l'on y constate ces derniers temps de meilleurs résultats à en croire les indicateurs pour lesquels il est possible d'établir des comparaisons entre les années 90 et les années postérieures à 2000.

7. Le travail que la CNUCED fait auprès des pays les moins avancés (PMA) nous permet de compléter cette analyse de quelques conclusions. Certains de ces PMA avancent indubitablement sur la voie de certains Objectifs, mais rares sont ceux qui progressent sur un front large embrassant plus de trois d'entre eux. C'est en direction des Objectifs dont la réalisation dépend essentiellement du niveau des services publics que l'on avance le plus, lorsque les gouvernements et les donateurs se sont engagés à augmenter les dépenses publiques et à réaliser des programmes bien ciblés, touchant par exemple à la scolarisation universelle des enfants. Les succès s'ordonnent de façon très visible et l'on perçoit l'incidence de deux facteurs: les priorités des gouvernements et des donateurs qui financent le passage des interventions à l'échelle supérieure d'une part et, d'autre part, le volume et l'échelonnement des investissements

nécessaires à la réalisation des Objectifs. Les progrès qui sont fonction du revenu des ménages plutôt que de la fourniture de services publics sont les plus lents. La lutte contre l'extrême pauvreté et la faim, par exemple, avance lentement (voir le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés*, chap. 2).

B. Qu'avons-nous appris?

8. La grande leçon que le *Rapport 2007* sur les OMD tire du bilan à mi-parcours est qu'«il est possible de progresser rapidement et à grande échelle». Deux enseignements importants autorisent cette conclusion.

9. Le premier est qu'il convient d'adopter une approche large pour réaliser les OMD. Comme le dit le *Rapport 2007* déjà cité (p. 5):

«En règle générale, les stratégies doivent adopter une approche de grande envergure visant à obtenir une croissance favorable aux populations pauvres, y compris par le biais de la création d'un grand nombre de perspectives supplémentaires de travail décent. Cela exigera en retour la mise en place de programmes complets pour le développement humain, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que le développement de la capacité de production et l'amélioration des infrastructures physiques.»

10. Le deuxième enseignement est que le partenariat entre la communauté internationale et les pays où sont atteints les résultats fixés dans les OMD est un facteur décisif. Comme le dit encore le *Rapport 2007* (ibid.):

«Plusieurs pays en développement ont prouvé qu'il était possible de mettre en place une progression rapide et de grande envergure pour atteindre les OMD grâce à l'association d'une direction gouvernementale et de politiques fortes, et des stratégies ciblant efficacement les besoins des populations pauvres, à un financement adapté et au soutien technique apporté par la communauté internationale.»

11. Le message que la présente note cherche surtout à faire passer est qu'il faut développer ce double enseignement sur le plan des politiques si l'on veut accélérer les progrès sur la voie des OMD. Nous soulèverons brièvement quelques questions pour alimenter et approfondir les débats entre gouvernements.

12. Pour ce qui est du premier enseignement, ce qui s'est passé jusqu'à présent montre que la meilleure façon de réaliser les OMD est d'adopter une large approche économique du développement.

13. Il apparaît d'un côté que l'Asie de l'Est, qui s'est le plus rapprochée des Objectifs, est la région où les stratégies de développement sont le plus étroitement centrées sur la transformation des structures, le développement des capacités de production et la création de perspectives d'emploi, plutôt que sur les seuls résultats de la lutte contre la pauvreté et en faveur du progrès social en tant que tels.

14. On voit d'un autre côté apparaître le danger qu'il y a à considérer avec des œillères les cibles fixées dans les OMD. Les donateurs ont aujourd'hui tendance à aborder ces OMD

d'un point de vue sectoriel et à s'intéresser par exemple aux soins de santé de base, à l'enseignement primaire ou encore à l'eau potable. Leur aide est canalisée dans des sortes de conduits séparés entre eux et assortis de valeurs chiffrées précises. Il est certes possible d'atteindre les cibles de façon sélective mais ce n'est pas en les cumulant que l'on obtient le progrès général. Les risques de résultats aberrants sont très élevés, par exemple lorsqu'il y a de plus en plus d'enfants qui vont à l'école mais que les dépenses publiques ne peuvent croître suffisamment pour engager de nouveaux maîtres, ce qui fait que la qualité de l'enseignement baisse; ou encore lorsque les enfants vont à l'école mais ne peuvent ensuite trouver du travail ni mener une vie productive. L'un dans l'autre, la réalisation des OMD exige que l'on combine le relèvement des revenus privés (tirés d'emplois productifs) et l'amélioration des services publics (enseignement, santé, eau et assainissement).

15. On notera que pour obtenir des résultats durables il est essentiel de concevoir les OMD selon une approche économique du développement. Cela signifie qu'il faut instaurer au plan national des conditions économiques telles que les résultats sociaux recherchés pourront s'auto-entretenir. Cela signifie également qu'il faut intégrer dans la problématique du développement les obligations qu'impose le changement climatique. Les effets de celui-ci se font déjà sentir dans beaucoup de pays en développement, où ils peuvent annuler en peu de temps tous les acquis des années précédentes. L'augmentation du prix des denrées alimentaires et de l'énergie fait également perdre le terrain gagné parce que les pays n'ont pas l'élasticité qui leur permettrait d'absorber le traumatisme de ces chocs extérieurs. Cette vulnérabilité est un problème de développement.

16. Pour ce qui est du deuxième enseignement, on sait maintenant que l'efficacité du partenariat entre pays en développement et communauté internationale est un facteur primordial de réussite. La clef d'une réalisation accélérée des OMD est donc le renforcement du Partenariat mondial pour le développement.

17. Lorsque l'on réfléchit à ce que cela signifie dans la pratique, on voit qu'il ne faut pas limiter la compétence du Partenariat aux indicateurs dont on suit l'évolution au titre des OMD. Ceux-ci sont certes importants, mais ils ne sont pas sans défaut. Par exemple, ils négligent le rôle que pourraient jouer les flux de capitaux privés – en particulier l'investissement étranger direct (IED) – dans la réalisation d'Objectifs; par exemple encore, ils sont centrés sur les technologies de l'information et des communications (TIC) au lieu de porter plus largement sur la science, la technologie et l'innovation. La façon dont est envisagé le commerce international présente aussi une lacune curieuse: la cible 12 des OMD modifie la résolution prise dans la Déclaration du millénaire («mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire...») en faisant disparaître l'adjectif «équitable».

18. Une conception large de la réalisation des OMD au niveau national a pour corollaire naturel qu'il faut aussi concevoir largement le Partenariat mondial. Comme on l'a dit, l'approche large au niveau national embrasse la croissance au service des pauvres, la création de possibilités de travail décent, des programmes globaux de progrès social, l'amélioration des infrastructures matérielles et le développement des capacités de production. Le Partenariat mondial pour le développement devrait renforcer la dynamique du progrès économique national, qui est l'objet même de cette approche large.

19. Il faut également veiller à ce que les divers vecteurs du Partenariat mondial (échanges, aide, financement, investissement et technologie) agissent de façon complémentaire afin que leurs effets se corroborent au niveau national. Les progrès sont d'autant plus rapides que des synergies s'instaurent entre ces diverses modalités des relations économiques internationales qui sont ensemble les leviers du changement.

20. Enfin, le Partenariat mondial pour le développement devrait s'étendre à la coopération à la fois Nord-Sud et Sud-Sud. La manière de faire agir ces deux courants dans le même sens est un grand sujet de débat, mais il ne sera pas question ici de la coopération Sud-Sud.

II. POLITIQUES PARTICULIÈRES SUSCEPTIBLES DE RENFORCER LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

A. Commerce international

21. Une stratégie de réalisation des OMD fondée sur un Partenariat mondial renforcé devrait viser à mettre en place des mécanismes spéciaux de politique générale (instruments, trains de mesures, interventions) aux niveaux national, régional et international pour aider les pays en développement à faire de l'accroissement des échanges l'outil qui leur permettra de recueillir les fruits des OMD et d'augmenter leurs capacités de production, surtout dans les secteurs favorables à la sécurité vivrière et énergétique et à l'accès universel aux biens et aux services essentiels. Ce partenariat devrait prévoir un rôle particulier et des politiques volontaristes pour les gouvernements des pays en développement dans le cadre d'un État catalyseur, conformément au paragraphe 115 de l'Accord d'Accra. Il devrait également être l'expression d'une coopération intergouvernementale plus soutenue et s'accompagner d'une amélioration de la gouvernance économique mondiale. Comme le rôle des entreprises nationales et internationales est important, il serait impératif de mobiliser les grandes sociétés au service de l'intérêt public, comme le voudrait la part de responsabilité qui leur revient dans le développement et de réglementer aussi le comportement des marchés. Il s'agirait ainsi: a) de rendre plus ouvert et plus efficient l'accès des pays en développement aux marchés des matières premières, des articles manufacturés et des services exportés; b) de favoriser la participation et la diversification dans les secteurs nouveaux et dynamiques des échanges internationaux; c) de mettre les pays en développement à même de participer au travail de normalisation et de surmonter les obstacles techniques aux échanges et au développement de leurs capacités de production; d) de créer dans ces mêmes pays un secteur des services efficace exerçant un effet catalyseur et de promouvoir l'accès universel à ces services; e) de développer l'apport que les migrations constituent pour le développement; f) de relever la productivité agricole et de renforcer la sécurité vivrière; g) d'assurer la sécurité énergétique; h) de mettre en place des encadrements réglementaires capables de rendre les marchés nationaux, régionaux et internationaux plus efficaces et de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles.

1. L'accessibilité des marchés

22. Les mécanismes politiques d'amélioration de l'accès aux marchés par des mesures autonomes, des accords commerciaux bilatéraux et régionaux ou des interventions de l'Organisation mondiale du commerce constituent:

- a) À s'attaquer effectivement au problème des droits de douane élevés, des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits frappant les exportations (notamment les produits à forte valeur ajoutée) intéressant les pays en développement;
- b) À lancer une réelle réforme de l'agriculture, notamment à améliorer sensiblement l'accès des pays en développement aux marchés, à éliminer progressivement les subventions à l'exportation et à réduire notablement les mesures de soutien interne qui faussent les échanges;
- c) À résoudre les difficultés engendrées par les obstacles non tarifaires, particulièrement les prescriptions techniques, comme les règlements et les normes (TBT) ou les mesures sanitaires et phytosanitaires, qui affectent la capacité de production et d'exportation des pays en développement;
- d) À libéraliser les secteurs des services et des modes de livraison qui intéressent les exportations des pays en développement, en particulier le mode 4 du GATS;
- e) À prendre des dispositions opérationnelles nécessaires en matière de traitement spécial et différencié, notamment pour que les pays en développement disposent de latitudes politiques et de liberté d'action à l'égard des OMD;
- f) À ouvrir de nouvelles perspectives d'élargissement et de diversification des exportations des pays en développement au titre d'arrangements commerciaux préférentiels, dont le Système généralisé de préférences, grâce: i) à l'élargissement de la portée et de la couverture de ces arrangements; ii) à des règles d'origine plus libérales, plus simples et plus transparentes; iii) à l'absence de conditions.

2. Les aspects nouveaux et dynamiques du commerce mondial

23. Ces aspects comprennent:

- a) Le renforcement de la capacité d'innovation et d'intégration technologiques des entreprises ainsi à même de se spécialiser dans la production de biens et de services à plus forte valeur ajoutée (niveau national);
- b) La création de solides réseaux d'entreprises, en particulier de PME, effectivement rattachés aux marchés mondiaux ainsi qu'à de grandes sociétés pratiquant le commerce international (niveaux national, régional et international);
- c) L'élargissement de l'accès à une information spécialisée, y compris l'information décryptée dite «intelligence commerciale», le renforcement des interactions entre fournisseurs et producteurs, la fourniture de biens publics de qualité, l'appui à la notoriété des marques commerciales et diverses mesures de facilitation du commerce et de l'activité des entreprises visant à accroître l'efficacité et la compétitivité collectives (niveaux national, régional et international);
- d) La mise en place d'infrastructures fiables et de meilleure qualité, par exemple:
 - i) des moyens matériels de transport et de communication bien entretenus; ii) des systèmes d'information, de communication et de commercialisation et des moyens logistiques;

iii) des zones d'exportation et des parcs industriels et scientifiques (niveaux national, régional et international);

e) L'élaboration et l'application de mesures politiques spéciales de prise en main du secteur informel de l'économie des pays en développement (niveau national);

f) L'adoption de mesures d'appui et d'incitation dans les pays développés pour que leurs entreprises soient appelées à investir dans les pays en développement notamment les PMA et les pays africains, et à y lancer la production de biens et de services à plus forte valeur ajoutée (niveau international).

3. Les normes et règles techniques

24. La normalisation et la réglementation des procédés de fabrication et de production prennent de plus en plus d'importance pour le commerce et le développement. Dans le secteur agroalimentaire par exemple, de nouvelles normes visent non seulement à garantir la sécurité vivrière et la qualité constante des produits, mais aussi à faire supporter les risques et les coûts par le fournisseur. Elles servent de fait d'instruments de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ces nouvelles exigences provoquent la concentration des fournisseurs spécialisés le long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui peut soulever des difficultés majeures pour les PME, même si elles peuvent aussi être favorables à l'amélioration des produits et des procédés. Les pays en développement sont très fortement touchés par cette tendance. Face à ces normes et ces règlements, il faut s'en remettre à des partenariats, notamment en ce qui concerne les régimes applicables aux domaines de l'environnement et de la santé afin d'apporter certaines réponses de grande importance, à savoir:

a) Au niveau national:

- i) Analyser les politiques afin de bien mettre à plat les principes de l'amélioration de l'apport que la normalisation constitue pour le développement, analyser les problèmes et les besoins des PME et des petits exploitants agricoles et optimiser le rapport coûts-avantages du respect des prescriptions;
- ii) Faciliter les investissements dans les infrastructures matérielles, dans les systèmes de normalisation, de métrologie, de mise à l'épreuve et de garantie de qualité;
- iii) Épauler ou soutenir les politiques d'appui financier et fiscal et les services de développement agricole;
- iv) Veiller à la cohérence des politiques entre les administrations publiques qui s'occupent de normalisation et à l'égard des donateurs et de leurs programmes;
- v) Faciliter le dialogue entre parties prenantes et la création de partenariats entre secteurs public et privé.

- b) Au niveau international:
- i) Garantir la transparence, la non-discrimination et la non-exclusivité des nouvelles exigences réglementaires et techniques;
 - ii) Prendre des mesures pour faciliter la participation substantielle de plein titre des pays en développement au travail international de normalisation;
 - iii) Renforcer, mieux cibler, coordonner au plan international et satisfaire la demande d'assistance technique offerte aux pays en développement pour les aider à respecter les normes, en accordant une attention particulière aux PME et aux petits exploitants agricoles;
 - iv) Analyser davantage le rôle des règlements volontaires privés dans le développement et l'accès aux marchés et veiller à ce que leur élaboration et leur mise en œuvre soient conformes aux disciplines des Accords OTC et ASMC.

4. Services et accès universel

25. Les services représentent de nos jours une part importante du produit intérieur brut (PIB) et ceux qui concernent le monde des affaires, des télécommunications, des finances, des transports et de la logistique jouent le rôle d'un élément d'infrastructure capital pour la compétitivité et la capacité de production. Ils sont en outre importants pour la réalisation des objectifs du progrès social et du développement national, y compris les OMD, et ce d'autant plus s'il s'agit des services essentiels. L'accès universel aux services d'enseignement, de santé, d'eau et de protection de l'environnement est indispensable à la scolarisation universelle (Objectif 2), à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Objectif 3), à la réduction de la mortalité infantile (Objectif 4), à l'amélioration de la santé maternelle (Objectif 5), à la lutte contre la maladie (Objectif 6) et à la fourniture durable d'eau salubre (Objectif 7). Historiquement, ce sont les autorités publiques qui assurent ces services, mais le secteur privé y prend une place de plus en plus importante. Pour en universaliser l'accès, il faut mettre en place un encadrement réglementaire et fixer des objectifs d'expansion qui soient en phase avec les objectifs de développement. La politique d'universalisation doit trouver son expression au niveau des collectivités locales et il ne faut pas négliger les consultations à parties prenantes multiples, ni la réglementation, le contrôle continu et la supervision. Parmi les facteurs principaux du succès de l'universalisation de l'accès, il y a le financement, la maîtrise des technologies et des connaissances, la création de capacités, le renforcement des infrastructures, une politique de la concurrence efficace, des organes de réglementation indépendants et de la transparence. Il faut aussi que les gouvernements aient la souplesse et la latitude politique qui leur permettent d'adapter les objectifs et les moyens de leur développement, de renforcer les services qui sont liés entre eux et de centrer les mesures (en particulier les subventions) sur les secteurs marginalisés et paupérisés de la population.

5. Les migrations comme facteur de développement

26. Il est entendu que les migrants et les diasporas contribuent au développement de leur pays d'origine. Par leurs envois de fonds, leurs investissements, les entreprises qu'ils créent et les

compétences et les techniques qu'ils apportent, ils sont un facteur positif pour la réalisation de tous les OMD. Les pays d'envoi devraient donc favoriser et faciliter la participation active des migrants, par exemple en renforçant leur économie nationale et ses capacités de production, la compétitivité à l'exportation et les perspectives d'investissement et d'emploi, et en garantissant la stabilité politique et la sécurité. Certaines activités de codéveloppement auxquelles participaient les pays d'envoi et les pays d'accueil, les migrants et les diasporas se sont révélées efficaces, notamment: a) le contrôle continu des flux migratoires permettant de faciliter les retours et les migrations circulaires; b) le soutien des relations vers l'amont et des possibilités d'investissement (par exemple les programmes du Salvador et du Mexique, les projets de l'Union Européenne et l'appui offert par la France aux entrepreneurs d'origine marocaine souhaitant monter une entreprise); c) la création d'établissements de formation et autres institutions de recyclage des ressources humaines (par exemple le plan espagnol GRECO, dans le cadre duquel des immigrés sont formés de manière à pouvoir participer au développement); d) l'adoption d'une éthique du recrutement (par exemple le code de conduite britannique pour le recrutement international). Ces activités prennent de plus en plus d'importance dans les accords bilatéraux concernant la main-d'œuvre, particulièrement les accords Nord-Sud.

6. L'alimentation et l'agriculture

27. L'augmentation des cours mondiaux des denrées alimentaires traduit l'évolution structurelle de l'économie alimentaire mondiale et doit donc faire l'objet d'un travail d'innovation, d'investissement et de relèvement des capacités de production au niveau national et au niveau international. Comme la sous-capitalisation limite la production vivrière et la productivité de beaucoup de pays en développement, il faudrait faciliter l'investissement public et privé dans les ouvrages d'infrastructure et d'irrigation, la recherche-développement et l'accès aux intrants agricoles, surtout au bénéfice des petits exploitants. Les pays en développement devraient définir les proportions du panachage des cultures vivrières et des cultures d'exportation qui mettront en équilibre la sécurité vivrière, les recettes d'exportation et l'égalité des sexes. Le Cycle de négociations commerciales de Doha devrait conduire à une réduction substantielle, voire à l'élimination, des subventions à l'exportation et des politiques internes de soutien des pays développés. Les prix des denrées agricoles devraient être assez incitatifs pour les producteurs des pays développés pour que les ressources ainsi libérées servent à dynamiser l'agriculture des pays en développement. La communauté internationale doit coordonner ses réactions durant la spéculation sur les denrées, notamment en intervenant de façon concertée sur les marchés des marchandises dans les cas où c'est une spéculation excessive qui gonfle les cours. Elle pourrait ainsi réduire au minimum les effets potentiellement négatifs des restrictions mises à l'exportation des produits alimentaires. Il faudrait également revoir entièrement les programmes de coopération producteurs-consommateurs.

7. L'énergie

28. La certitude d'avoir accès à l'énergie à un prix abordable est primordiale a) pour renforcer la sécurité énergétique et la capacité commerciale et productive; b) pour faire reculer la pauvreté; c) pour promouvoir le développement durable. Les pays en développement ne pourront faire face aux difficultés de leur balance des paiements liées à l'énergie ni aux défaillances de l'économie de l'offre s'ils n'obtiennent pas un financement et une garantie d'accès à l'énergie. Les obligations de service public dans le secteur de l'énergie sont particulièrement importantes à

cause de la relation étroite qu'il y a entre ce secteur et la réalisation des OMD. C'est pourquoi il ne faudrait pas que l'intégration des services publics dans l'AGCS fasse disparaître les obligations de service public. Au niveau national, les pays peuvent encore imposer des obligations de cette nature aux entreprises, mais, dans la mesure où elles reviennent à limiter l'accès aux marchés et/ou le traitement national dans le cadre de l'AGCS, elles doivent être explicitées dans la Liste nationale du pays. Au niveau international et dans le cadre des négociations multirégionales ou régionales sur les services, les restrictions imposées à l'accès aux marchés et au traitement national devraient être considérées comme un moyen que les pays peuvent légitimement utiliser pour servir l'intérêt public et non comme autant d'obstacles à la libéralisation du commerce des services. Pour améliorer leur sécurité énergétique, les gouvernements devraient s'intéresser à des questions comme la politique énergétique nationale, la répartition des sources d'énergie, l'encadrement réglementaire, la coopération entre secteurs public et privé, le contenu local, la technologie et le financement. L'action régionale aurait aussi son importance, en ce qui concerne notamment le renforcement de la coopération consommateurs-producteurs et consommateurs-consommateurs dans le sens d'une amélioration de l'efficacité, de la sécurité et de la rentabilité du secteur de l'énergie grâce à des mesures concernant par exemple le financement compensatoire, la gestion du risque prix, l'investissement dans les raffineries régionales, les procédures communes de passation des marchés, l'harmonisation des prix et les stratégies de mise en valeur des sources renouvelables d'énergie. Au niveau mondial enfin, il faut dégager une vision globale et une approche cohérente pour lutter contre les carences énergétiques en mettant notamment en place des compensations financières et un fonds énergétique mondial financé par prélèvement sur les fonds spéculatifs actifs sur le marché de l'énergie – qui pourraient faire disparaître ces carences et faciliter la réalisation des OMD.

29. On voit proliférer les obstacles au commerce des formes d'énergie renouvelable, notamment les obstacles non tarifaires comme l'absence de normes internationales ou la multiplication des prescriptions techniques de niveau national. La communauté internationale devrait donc adopter des normes à l'issue d'un travail participatif dans lequel interviendraient les producteurs de toutes les régions. Dans le domaine des biocarburants, la conjonction des droits de douane, des prescriptions quant aux mélanges et des subventions à l'alimentation du bétail et à la production de biocarburants, a pour résultat une préférence très marquée pour les produits d'origine locale. Au niveau national, les pays qui ont recours à ces procédés devraient reconsidérer leur politique des carburants en tenant compte des effets réels ou potentiels qu'elle a sur l'offre de denrées et leur prix. Au niveau international, les négociations du Cycle de Doha, notamment celles qui portent sur les biens environnementaux, pourraient être l'occasion de réduire les droits de douane et les obstacles non tarifaires qui restreignent le secteur.

8. Politique de la concurrence

30. Les gouvernements peuvent utiliser leur législation et leur politique de la concurrence pour réaliser leurs objectifs sociaux, dont les OMD. Pour réaliser l'Objectif 1, il faut que les marchés des denrées alimentaires fonctionnent bien et que les services financiers soient accessibles aux personnes à faible revenu, ce pour quoi ils peuvent intervenir contre les pratiques anticoncurrentielles des services financiers qui s'occupent des envois de fonds des émigrés. L'une des conditions déterminantes de la réalisation des OMD est l'adoption de technologies nouvelles, qui exige que le marché soit un lieu de rivalité. Les transports et les télécommunications, qui sont déterminants pour l'universalisation des services essentiels,

sont deux domaines souvent entachés de pratiques anticoncurrentielles. La politique de la concurrence peut aussi avoir des conséquences importantes pour la réalisation de l'Objectif 2, puisqu'elle peut régler le problème du trucage des appels d'offres pour le marché des aides pédagogiques, des manuels et autre documentation didactique, le mobilier scolaire, les services de transport et les travaux de construction, et abaisser ainsi le coût de l'enseignement. Ces questions pourraient être réglées par des consultations engagées au titre de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau international pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.

B. Produits de base

31. Les recherches de la CNUCED ont déjà établi la relation étroite qu'il y a entre la prévalence de l'extrême pauvreté et la dépendance à l'égard des matières premières. La partie qui va suivre est centrée sur trois instruments de politique commerciale qui pourraient renforcer le Partenariat mondial pour le développement et accélérer de cette façon la réalisation des OMD: a) concurrence accrue entre exportateurs de produits de base; b) augmentation de la valeur ajoutée des produits de base (traitement, conditionnement, etc.); c) mise à profit des bénéficiaires à long terme de l'essor récent du cours des matières premières. Des partenariats pour le développement dans ces domaines seraient sans doute particulièrement importants pour les PMA et l'Afrique.

32. Pour ce qui est d'abord de la concurrence entre exportateurs, il faudrait augmenter l'aide publique au développement (APD) et renforcer le programme «Aide pour le commerce» afin de développer les capacités de production dans le secteur des produits de base et d'exploiter la nouvelle demande sur les marchés en développement dynamiques. On pourrait également envisager de soutenir davantage la création de capacités et la mise en valeur des infrastructures commerciales afin d'alléger les contraintes pesant sur l'offre. Il serait aussi utile de faciliter l'accès aux investissements financiers dans le cas où le secteur privé, les institutions régionales et multilatérales et les fonds souverains sont incités à investir dans les secteurs exportateurs des pays africains et des PMA, notamment ceux où les anticipations de prix sont favorables.

33. Pour ce qui est ensuite d'augmenter la valeur ajoutée des produits de base, on pourrait envisager au niveau international des actions relevant de deux aspects de la définition des politiques, des cadres réglementaires et des interventions financières: a) ouvrir l'accès aux marchés des produits dérivés des matières premières en abaissant ou en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires qui touchent ces produits; b) encourager la création de valeur ajoutée et l'intensification de la participation aux chaînes d'approvisionnement et de création de valeur en prévoyant dans les politiques certains assouplissements au titre des règles internationales du commerce au bénéfice des pays à faible revenu dépendant des matières premières, afin de créer des incitations-soutiens internes, exceptions temporaires à l'abaissement des droits de douane, aides à l'exportation – pour les investissements qui s'inscrivent dans des programmes nationaux tendant à diversifier la production de matières premières et à créer de la valeur en traitant les produits d'exportation qui en sont dérivés. La création de valeur peut aussi être soutenue par la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles grâce à des chaînes d'approvisionnement/de création de valeur (codes de conduite volontaires des entreprises, formation d'associations nationales de producteurs, application des règles internationales qui visent les pratiques commerciales restrictives).

34. Pour ce qui est enfin des bénéficiaires à long terme à tirer de l'essor récent du cours des matières premières, il faudra intervenir pour aider les pays en développement qui dépendent de ces produits à exploiter efficacement les perspectives qu'offre la hausse des cours pour lancer la dynamique de la croissance et de la victoire sur la pauvreté et, chose plus importante encore, pour atténuer les effets néfastes de la hausse du prix de l'énergie et des denrées alimentaires sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement dont le bilan énergétique est en équilibre mais qui importent des produits vivriers. De surcroît, la rente tirée des matières premières ne peut produire d'avantages réels pour le développement que si elle entraîne l'augmentation dans des proportions équivalentes du volume et de la composition des ressources nationales, y compris l'épargne, susceptibles d'être investies de façon productive. Elle doit donc s'investir dans des secteurs (ou dans des projets qui en relèvent) qui présentent le meilleur taux de rendement pour l'économie, non seulement à court terme mais aussi à l'horizon plus lointain. Une partie de cet investissement va à des domaines où le rendement commercial est immédiatement élevé. Mais le gros de la rente devrait être destiné à des secteurs d'importance critique comme l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services, ainsi qu'à l'enseignement, la santé publique, les transports et les équipements (électricité, moyens de transport, mise en valeur des ressources en eau, communications) où l'accroissement de la productivité est le plus important pour la société et dont les avantages seront vraisemblablement les mieux répartis.

C. Aide et allégement de la dette

1. Comblent le déficit de financement concernant les OMD

35. Le Consensus de Monterrey a donné à l'APD le premier rôle dans le développement et la réalisation des OMD avant 2015. Des flux d'aide à la fois stables et prévisibles sont censés être la clef de l'efficacité de cette APD telle que ses bénéficiaires l'utilisent. Tous les États, soucieux d'aider les pays en développement à réaliser les OMD, ont reconnu qu'il fallait déployer des efforts concrets pour atteindre les niveaux chiffrés d'APD qui sont depuis longtemps inscrits sur l'agenda de la coopération internationale. Or, malgré une augmentation substantielle, la plupart des donateurs n'étaient pas près en 2007 d'atteindre ces niveaux et, à quelques exceptions près, ils n'arriveront vraisemblablement pas à faire ce qu'ils avaient annoncé. Il faudrait qu'ils expliquent l'itinéraire précis par lequel ils entendent atteindre avant 2010 les niveaux promis. Il faudrait d'autre part institutionnaliser davantage le dialogue de plus en plus soutenu sur les politiques et les opérations, la mise en commun de l'information et la volonté d'harmoniser les points de vue qui apparaît déjà entre donateurs au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et, hors CAD, entre donateurs et autres parties prenantes, au Forum pour la coopération en matière de développement et dans le processus de Paris-Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

36. La communauté internationale ne devrait pas laisser passer cette occasion de réexaminer la manière dont le Consensus de Monterrey est mis en œuvre en vue de donner le coup de fouet qui réduira le déficit de financement concernant les OMD et concrétisera les engagements déjà pris, en particulier:

a) Faire passer l'APD à l'échelle supérieure en respectant les engagements antérieurs et définir l'itinéraire précis par lequel on atteindra les OMD avant 2010 et 2015;

- b) Réduire la volatilité et les aléas de l'aide en concluant des accords pluriannuels;
- c) S'efforcer d'intégrer dans les cadres de coordination de l'aide les donateurs et les bénéficiaires hors CAD;
- d) Encourager les grands acteurs institutionnels de l'aide privée à participer aux processus et mécanismes de coordination de l'APD afin de mieux harmoniser les efforts et de mettre en commun les compétences;
- e) Améliorer le rôle que jouent les institutions financières publiques dans le financement du développement dans les pays qui ne disposent pas d'un secteur financier en état de fonctionner, en recourant au crédit public, aux garanties et à la création de banques nationales de développement;
- f) Étudier le potentiel qu'offrent les sources nouvelles de financement, par exemple la Facilité internationale de financement pour la vaccination.

37. Il faudra également régler cet autre problème particulier que soulève la répartition équilibrée de l'aide entre, d'une part, les secteurs et les équipements sociaux et, de l'autre, les secteurs productifs et les infrastructures économiques. L'adoption des OMD a renforcé la tendance qu'avait l'aide à se diriger vers les premiers: dans les PMA par exemple, la part allant aux seconds n'atteignait que 25 % en 2006. Le déclin de l'aide à l'agriculture est une manifestation particulière de ce délaissement des secteurs productifs. Trouver le juste équilibre entre les secteurs de la santé, de l'enseignement et des autres besoins sociaux où l'aide est indubitablement nécessaire, et les infrastructures économiques et les secteurs productifs est un préalable indispensable à l'accélération et à la continuité des progrès sur la voie des OMD dans le temps qui reste à courir avant 2015. C'est le grand message que la CNUCED fait entendre depuis quelques années.

2. Le désendettement toujours d'actualité

38. La cible 8.D de l'Objectif 8 consiste à traiter le problème de l'endettement des pays en développement dans son ensemble à l'aide de mesures nationales et internationales rendant cet endettement supportable à long terme. Il est certain qu'il ne suffit pas d'alléger le fardeau réputé insupportable des dettes anciennes et qu'il faut aussi empêcher un endettement non viable de s'accumuler à l'avenir. D'autre part, un endettement «soutenable» s'évalue soit en termes de capacité de payer, soit en termes d'investissements à détourner des OMD. Enfin, la cible en question concerne tous les «pays en développement», alors que les initiatives d'allègement visaient jusqu'à présent les PMA et les pays fortement endettés, qui abritent le «milliard d'en bas», comme l'on dit.

39. Un bref recensement des résultats récents de l'ensemble des pays en développement fait apparaître une nette amélioration depuis 2001. Mais au-delà des moyennes, il apparaît clairement que cette avancée collective est due à une poignée de grands pays. Il serait donc prématuré de prendre pour acquis que les pays en développement ne sont plus sous la menace d'une crise de leur dette extérieure. Une approche plus systématique et plus significative de la mesure des progrès réalisés sur la voie de la cible 8.D a fait récemment l'objet de consultations techniques entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des

affaires économiques et sociales de l'ONU, la CNUCED et la Banque mondiale, offrant un bon exemple de la manière dont les organismes internationaux peuvent réunir leurs compétences et leurs ressources pour faire mieux comprendre l'ampleur des enjeux des OMD et de la distance encore à franchir.

40. L'attention se portant sur la manière dont le Partenariat mondial pour le développement peut mettre de plus amples ressources au service de la réalisation des OMD, le moment est venu d'exploiter et d'élargir les leçons des expériences positives que sont l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale, pour accélérer encore cette réalisation. Il faut donc inviter la communauté internationale à faire davantage que ce qu'elle a déjà fait pour résoudre d'un même coup les difficultés persistantes que constitue la dette externe de tous les pays en développement; elle doit se persuader:

a) Que la viabilité de l'endettement est une question qu'ont à résoudre les pays à revenu moyen comme les pays à revenu faible. Les efforts d'allégement ne devraient en principe pas faire de distinction entre les deux groupes. Comme il est vraisemblable que les pays qui ont besoin d'un allégement sont aussi ceux qui ont le plus fortement besoin de ressources extérieures, les autorités officielles devraient veiller à ce que l'allégement vienne vraiment en complément et qu'il s'accompagne même de l'augmentation des autres formes d'aide;

b) Que la vulnérabilité aux crises de l'endettement est liée à la fois au niveau et à la composition de la dette et qu'il y a des interactions considérables entre la dette publique interne et la dette externe. Comme cette vulnérabilité ne peut être connue si l'on ne dispose pas de données récentes et sûres sur la composition de la dette externe et de la dette publique interne, il faudrait intensifier la coordination internationale pour produire et diffuser les données manquantes;

c) Que les crises de l'endettement se produiront inévitablement même si l'on améliore la gestion de la dette et que l'on dispose d'instruments plus sûrs et de meilleure qualité. La communauté internationale ne devrait pas renoncer à l'idée de créer de nouveaux mécanismes pour résoudre ces crises.

41. Si l'on garde à l'esprit ces considérations, on voit qu'un partenariat mondial qui viserait à régler le problème de l'endettement des pays en développement devrait présenter les aspects suivants:

a) L'expansion du Cadre de viabilité de la dette du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale s'efforcerait de prendre en compte des éléments comme la finalité de l'emprunt, la distinction devant être faite entre la capacité de payer et la nécessité de trouver des ressources extérieures. Le Cadre devrait également s'axer sur les avoirs et les obligations et mieux intégrer l'éventualité de chocs exogènes;

b) L'inclusion des pays à revenu faible et moyen dans les initiatives d'allégement de la dette, la mise au point d'une mesure explicite du caractère complémentaire de l'allégement et de nouvelles méthodes permettrait aux organismes internationaux de mesurer plus précisément le respect des conditions encadrant l'endettement;

c) Il faudrait aider les pays en développement à créer de nouveaux outils et de nouvelles institutions afin de réduire la probabilité d'une crise de liquidités. Cela suppose la création d'instruments d'intervention rapide en cas de choc exogène, de nouveaux instruments de financement tenant compte de la capacité de rembourser de l'emprunteur (par exemple avec indexation sur le PIB), la transparence des nouveaux emprunts du point de vue de leur volume et des conditions dont ils sont assortis et une meilleure information en retour des débiteurs et des créanciers (éventuellement sous la gouverne d'un nouvel organe international);

d) Des programmes de financement et d'appui amélioreraient la production de données des pays en développement sur la dette et feraient en sorte que les systèmes d'information concurrents rendent des données comparables et couvrent la dette publique interne;

e) Un mécanisme de règlement du problème de la dette serait à créer pour garantir la résolution rapide des crises et l'équité du partage des charges entre créanciers et débiteurs. On pourrait pour cela s'appuyer sur l'expérience acquise par le Club de Paris et chercher à couvrir tous les emprunteurs. Il faudrait en fait deux mécanismes de cette sorte: un pour les pays à revenu moyen supportant une forte proportion de dette commerciale; un autre pour les pays à revenu faible dont l'endettement concerne surtout des créanciers publics. Il peut être envisagé de créer un organe international indépendant, commissionné par les créanciers et les débiteurs pour évaluer le niveau d'endettement de tous les pays qui se heurtent aux problèmes soulevés par un endettement extérieur trop lourd pour eux et décider du volume et de la forme de l'allègement qu'il faudra éventuellement fournir.

3. Propositions précises

42. Il y a lieu de faire deux propositions précises sur les politiques publiques qui amélioreraient pratiquement le Partenariat mondial pour le développement dans le domaine de l'aide et de l'allègement de la dette: d'une part, la création d'un partenariat mondial de gestion de la dette et, d'autre part, l'adoption de politiques nationales de gestion de l'aide menées par les bénéficiaires.

a) Partenariats mondiaux de gestion de la dette

43. Pour gérer leur dette, les pays en développement disposeront, avec la création de la dernière Facilité de la Banque mondiale pour la gestion de la dette au bénéfice des pays à faible revenu (DeMFLIC), d'une panoplie d'outils efficaces relevant du domaine public et répondant à leurs besoins. La CNUCED, qui assure des fonctions de gestion de la dette essentielles au niveau primaire de la gestion de la dette publique, s'est déjà engagée activement dans ces nouvelles initiatives, comme dans le cas de l'évaluation des résultats de la gestion de la dette (DeMPPA) ou celui des stratégies relatives à la dette à moyen terme (MTDS). Mais il faut aussi s'assurer que ceux qui fournissent des solutions s'engagent à maintenir leurs services sur la longue période et que le financement nécessaire soit disponible pour soutenir les programmes à long terme.

44. Les donateurs, les bénéficiaires et les prestataires de service devraient, pour que le progrès soit général et soutenu sur la voie de la cible 8.D des OMD, envisager d'instaurer un partenariat mondial:

- a) Qui coordonnerait l'élaboration et l'évolution des normes et des pratiques nouvelles de gestion de la dette publique;
- b) Qui assurerait la promotion des pratiques reconnues comme les meilleures dans l'assistance technique à la gestion de la dette;
- c) Qui harmoniserait les méthodes d'évaluation des besoins dans le domaine de la gestion de la dette;
- d) Qui serait une instance d'harmonisation des points de vue sur les nouveaux programmes et les nouvelles initiatives et sur la résolution du problème de la dette;
- e) Qui ferait des recommandations aux donateurs sur le financement des programmes et des initiatives;
- f) Qui favoriserait l'intégration du travail de gestion de la dette dans le cadre plus général de la gestion des deniers publics;
- g) Qui coordonnerait la diffusion de l'information sur l'assistance technique à la gestion de la dette publique disponible;
- h) Qui créerait un centre d'aiguillage des renseignements sur les activités connexes avec par exemple la constitution d'un calendrier d'assistance technique à la gestion de la dette;
- i) Qui organiserait des mécanismes de collaboration et d'échange d'informations entre parties prenantes dans le domaine de la gestion de la dette;
- j) Qui ferait en sorte que toutes les parties prenantes disposent de l'information disponible pour prendre leurs décisions;
- k) Qui jouerait le rôle d'un catalyseur de l'approche générale de l'assistance technique à la gestion de la dette publique; et
- l) Qui organiserait des travaux périodiques d'évaluation de l'assistance technique à la gestion de la dette dans le cadre de l'évaluation DeMPA évoquée ci-dessus.

b) La gestion de l'aide par les bénéficiaires eux-mêmes

45. Pour que l'aide soit efficace, il faut que les pays en développement soient les premiers à définir et exécuter leurs stratégies de développement national et que les donateurs alignent et synchronisent leur effort d'aide avec les priorités et les systèmes des pays bénéficiaires. L'appropriation par les pays eux-mêmes de leur stratégie de développement est le fondement d'une bonne gouvernance au niveau national, sans lequel on ne peut espérer que les pays prennent la responsabilité de leur propre développement. Une politique nationale de gestion de l'aide peut promouvoir ce phénomène d'appropriation en améliorant la pertinence et l'harmonisation de l'aide et en réglant des questions comme la prévisibilité et la composition de celle-ci pour les secteurs sociaux, les secteurs productifs et les infrastructures économiques. Un partenariat entre PMA et donateur, axé sur les résultats, organisé autour d'évaluations systématiques donnant une idée des progrès réalisés va dans le sens de la responsabilisation,

et est assez souple pour que la politique de gestion de l'aide puisse s'adapter à l'évolution des circonstances. Une telle politique devrait être intégrée dans les plans de développement national et dans la réalisation des OMD. Elle devrait être cohérente de bas en haut, mais aussi horizontalement, comme on peut le dire d'ailleurs du développement en général. Sur le plan horizontal, c'est-à-dire national, les autorités publiques et les donateurs se partagent la responsabilité de la bonne gouvernance et de la cohésion intersectorielle des diverses politiques publiques entre parties prenantes, qui peuvent défendre des causes opposées. Le but serait d'éviter que les politiques de gestion de l'aide, de réduction de la pauvreté, de développement agricole, de santé publique, etc., ne se contredisent les unes les autres. Les autorités nationales et les donateurs doivent rechercher activement les situations «gagnant-gagnant», dans lesquelles les objectifs et les politiques qui en dérivent sont en synergie entre les principaux ministères. Sur le plan vertical, la cohérence des politiques signifie qu'il existe un cadre homogène dans lequel s'inscrivent les divers niveaux de gouvernance aux niveaux international, national et local. Le principe dominant est ici celui de la subsidiarité, selon lequel les décisions sont prises au niveau le meilleur et le plus efficace.

D. Investissements et développement des entreprises

46. La Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique) a fait apparaître la nécessité d'élargir en l'augmentant le financement destiné aux pays en développement. C'est dans cette optique que l'on a vu dans l'investissement étranger l'un des grands vecteurs du capital productif susceptible de soutenir le développement économique à long terme, notamment dans les pays où l'épargne intérieure est faible. D'autre part, l'investissement étranger et le développement des entreprises peuvent entraîner toute une série d'avantages et de bénéfices: création d'emplois, relèvement de la productivité, transfert de compétences et de technologies, amélioration de l'accès aux marchés et des capacités d'exportation... Des pays ayant atteint divers stades de développement cherchent actuellement à améliorer leur économie et à relever leur niveau de vie par l'investissement étranger et le développement des entreprises.

47. Comme les relations entre politiques publiques et acteurs du secteur privé sont complexes, la promotion des investissements et des entreprises est historiquement un travail qui exige des partenariats solides entre tous les échelons de gouvernement, les agents du secteur privé et la société civile (y compris les institutions universitaires). La partie qui va suivre présente les mécanismes politiques utiles, notamment les nouveaux partenariats pour la coordination de l'IED et de l'APD, le renforcement des effets que les accords internationaux d'investissement ont sur le développement et la transparence des grandes sociétés.

1. Rapports entre IED et APD

48. L'IED peut jouer un grand rôle dans la croissance économique et le développement du pays qui l'accueille; non seulement il apporte des capitaux, mais il ouvre aussi l'accès à la technologie, à la connaissance et aux marchés internationaux, autant de facteurs d'intégration dans l'économie mondiale. Il peut favoriser aussi directement l'augmentation des capacités de production du pays. En outre, il joue le rôle de catalyseur du progrès économique et social s'il vient en complément des autres modalités de formation du capital, y compris l'investissement interne et des flux de ressources extérieures comme l'APD, les portefeuilles de titres et les prêts bancaires.

49. L'IED vise la production des industries extractives et manufacturières et, de plus en plus, les services aux producteurs et la mise en place d'équipements, préalables importants pour d'autres secteurs industriels, les télécommunications, le commerce, les finances et les affaires surtout. Dans le domaine des réseaux de distribution (électricité, gaz et eau), des transports et du stockage, l'IED et l'APD coexistent cependant, ce qui signifie qu'ils peuvent engendrer des synergies.

50. L'exploitation de ces synergies est la clef de la réalisation des OMD. Alors que les flux d'IED en direction des pays en développement ont nettement augmenté, beaucoup de ces pays, notamment les PMA, n'en bénéficient que de façon marginale et sont nettement tributaires de l'APD pour financer leur développement. Il faut qu'ils se rendent compte des synergies qui peuvent s'instaurer entre APD et IED et les fassent valoir pour attirer un plus fort volume d'investissement et en tirer des avantages. Une APD bien exploitée pour valoriser les ressources humaines, développer les infrastructures et renforcer les capacités des entreprises nationales, peut créer un climat susceptible d'attirer un IED plus diversifié dans le pays avec des avantages encore plus intéressants. Un partenariat mondial qui viserait à déclencher et exploiter les synergies entre APD et IED pourrait être la nouvelle impulsion nécessaire à la constitution de la base financière que suppose la réalisation des OMD.

2. Accords internationaux d'investissement

51. Les accords internationaux d'investissement (AII) sont la formalisation de la gestion à la fois prévisible et non discriminatoire de l'investissement étranger et des flux de capitaux productifs. Les efforts entrepris pour mettre en place un système commercial et financier ouvert règlementé pour atteindre l'Objectif 8 (le Partenariat mondial pour le développement) doivent donc viser aussi à poursuivre l'amélioration du système international d'investissement et des AII.

52. La question de l'amélioration des AII au regard du développement national est centrale. Pour y répondre, il faut sans doute créer de nouveaux partenariats et mettre en œuvre dans les accords des moyens plus directs de promouvoir l'investissement, par exemple l'obligation pour le pays d'accueil de prendre des mesures dans des domaines très divers: transparence, échange d'informations sur les investissements, développement des articulations entre investisseurs étrangers et entreprises nationales, création de capacités et assistance technique, garantie des investissements, encouragement des transferts de technologie, abaissement des obstacles informels à l'investissement, promotion des coinvestissements, accès aux capitaux, incitations financières et fiscales, ou encore mise en place d'un mécanisme institutionnel chargé de coordonner les activités de promotion de l'investissement. Il faudrait également songer à la responsabilité sociale des entreprises et à ce qu'elles apportent de positif au développement économique et social du pays où elles s'installent.

53. Dans le même domaine, il faudrait faire une place plus importante dans les futurs AII aux mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends. Pour l'essentiel, il s'agit d'arbitrages cointernationaux entre investisseurs et pays d'accueil, mais on craint de plus en plus que l'augmentation des contentieux entre investisseurs et États, très nette ces dernières années, et des coûts qui en découlent ne soit supérieure aux avantages de cette solution dans certaines affaires. Cela étant, il faudrait s'intéresser davantage aux mécanismes extrajudiciaires. À l'heure actuelle, rares sont les AII qui envisagent le recours à ces instances pour régler les différends entre investisseurs et États. Or, ils supposent l'intervention d'un tiers, en général agréé par les parties,

qui aide à négocier un règlement. On pourrait recourir plus souvent à ce mécanisme et en faciliter l'action en créant un partenariat mondial ou régional spécialement chargé d'assurer ce genre de services.

3. Transparence et gouvernance d'entreprise

54. L'intégration croissante de l'économie mondiale veut que les pays en développement adoptent des pratiques normalisées au niveau international en matière d'information financière et non financière sur leurs entreprises. Pour tirer le meilleur profit des investissements internationaux éventuels et de la mobilisation de leurs propres ressources internes, ils doivent impérativement adopter des normes internationales de comptabilité et d'information financière de grande qualité. La transparence financière et la gouvernance d'entreprise sont la base de l'environnement dans lequel les OMD, en particulier l'Objectif 8, peuvent être atteints.

55. Dans le domaine de l'information financière, pays et entreprises sont de plus en plus nombreux dans le monde à adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil international des normes comptables (IASB). À l'heure actuelle, plus de 100 États membres exigent ou autorisent l'emploi des IFRS pour la préparation des états financiers des entreprises relevant de leur juridiction. La difficulté consiste cependant à passer de la décision politique d'adopter les Normes à une mise en application concrète. Pour la surmonter, il faut créer de nouveaux partenariats susceptibles de fournir les moyens techniques d'application.

56. Pour ce qui est de l'information non financière, les activités des investisseurs et leur mondialisation croissante appellent à une convergence des meilleures pratiques dans le domaine de l'information sur la gouvernance d'entreprise, en ce qui concerne notamment les questions environnementales et sociales. Or, pour beaucoup d'entreprises des marchés émergents, l'information sur la gouvernance d'entreprise est un domaine relativement nouveau; d'où une forte demande de directives et de stages sur ce qui touche à la fois aux obligations imposées par les gouvernements et aux meilleures techniques adoptées sur le plan international.

57. Le renforcement des partenariats qui existent dans ce domaine devrait viser plus particulièrement la création de capacités. On pourrait à cette fin exploiter le grand réseau qui existe déjà avec le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des Normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR).

E. Appui à la science, à la technologie et à l'innovation

58. La science, la technologie et l'innovation ne sont pas les seuls moteurs de transformation économique que les pays en développement doivent mettre en œuvre pour accélérer leur croissance, mais elles sont le moteur principal, dont l'importance devrait croître avec l'évolution technologique, qui suit de plus en plus inextricablement la mondialisation de l'économie. Il faut considérer qu'outre leurs effets sur la réalisation des OMD – qui tiennent à leurs conséquences d'ensemble sur le revenu, surtout quand il s'agit de technologies multivalentes comme celles de l'information et des communications –, la science, la technologie et l'innovation doivent trouver une application sectorielle, sans laquelle il ne peut y avoir de progrès sur la voie de la quasi-totalité des OMD, qu'il s'agisse de santé, de lutte contre la faim, d'enseignement ou d'égalité.

59. Pour être en mesure de profiter des connaissances et des technologies, faire atteindre à leurs entreprises des niveaux plus élevés d'absorption technique et promouvoir l'innovation en entreprise, les pays en développement doivent d'abord se doter de capacités scientifiques et technologiques nationales. La réussite de certains pays en développement montre que les politiques qui cherchent dans ce domaine à promouvoir l'innovation et l'enseignement technologique et à faciliter le rattrapage technique, doivent être pleinement intégrées à la stratégie du développement national. Il s'agit de profiter du progrès scientifique et technique, accompagné par l'évolution institutionnelle et organisationnelle, pour relever la productivité et lancer ainsi une croissance plus rapide.

60. On proposera ici deux domaines particuliers dans lesquels des partenariats mondiaux pourraient s'instaurer pour renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement. Ils se prêtent particulièrement à un débat de haut niveau sur le sujet: d'abord, accroître l'aide à la science, à la technologie et à l'innovation; ensuite, renforcer les capacités d'élaboration des politiques correspondantes dans les pays en développement.

1. Aide à la science, à la technologie et à l'innovation

61. L'aide à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) est d'autant plus importante que beaucoup de pays en développement, surtout les PMA, qui n'atteindront pas un seuil minimal de développement scientifique et technologique interne, ne pourront lancer la dynamique d'absorption et de diffusion des connaissances dans leurs économies.

62. L'aide aux STI peut soit viser à élaborer les politiques, et le cadre institutionnel pour cela, soit renforcer les capacités de production grâce à la diffusion du savoir scientifique et technologique. Les informations dont on dispose montrent que cette aide n'a qu'un faible niveau de priorité, en particulier dans les PMA; on parle ici des STI telles qu'elles sont mises en avant dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, comme l'agronomie et les services de développement agricole.

63. Plusieurs donateurs assortissent maintenant leurs initiatives d'aide d'un aspect STI, mais les stratégies doivent encore faire mieux valoir l'importance des questions qui en relèvent. Cela vaut particulièrement pour l'agriculture, si l'on veut non seulement que l'aide soit proportionnée au rôle économique fondamental que joue le secteur agricole en pays en développement, mais aussi que les rendements s'améliorent pour répondre à la crise vivrière mondiale. À cet égard, et du point de vue de la réalisation des OMD, les priorités de l'aide aux projets STI consistent à relever les rendements agricoles (semences, lutte contre les parasites, pédologie, lutte contre la sécheresse, gestion du stress) en fonction notamment des conséquences du changement climatique sur les espèces cultivées dans les pays en développement, et à réaliser des programmes répondant au souci de biosécurité des pays en développement, notamment pour la gestion des risques biotechnologiques.

64. Les programmes d'aide aux STI en dehors de l'agriculture doivent admettre l'importance des entreprises en tant qu'espaces d'apprentissage de l'innovation technologique. Il faut mettre au point des partenariats public-privé pour soutenir le travail de renforcement des capacités technologiques. Les projets d'infrastructure offrent sans doute un bon terrain. Ce travail de création dans les secteurs non agricoles serait également à envisager lorsque l'on prévoit

des programmes de développement de la chaîne de création de valeur, d'exploitation des liens de l'aide avec l'IED et de facilitation de la coopération Sud-Sud.

65. Les considérations touchant aux STI sont en général négligées dans les programmes «Aide pour le commerce». Pourtant, l'apprentissage technologique est la clef du succès du développement des échanges. Les partenaires devraient voir dans l'aide aux STI une composante fondamentale de l'appui qu'ils apportent à la création de capacités de production. On pourrait également concevoir des mécanismes de financement qui compléteraient les effets positifs du traitement commercial préférentiel dont jouissent les PMA en favorisant la diffusion des savoirs technologiques acquis dans les branches industrielles qui bénéficient directement de ce traitement préférentiel, de sorte que les pratiques les plus recommandées puissent s'appliquer dans d'autres secteurs.

66. Un autre mécanisme de partenariat dans le même domaine pourrait enfin tirer profit d'une aide financière, à savoir la création de plates-formes libres de diffusion des résultats des recherches publiques et privées intéressant le développement, de facilitation des échanges scientifiques, de constitution de réseaux et de réalisation d'initiatives ouvertes lancées en collaboration dans le domaine de l'innovation.

2. Capacités d'élaboration des politiques des STI dans les pays en développement

67. La conception et la mise à exécution des politiques des STI est un travail d'une grande complexité, à la limite des capacités de beaucoup de gouvernements. Beaucoup de pays en développement ont cruellement besoin d'acquérir des compétences pour élaborer leur politique des STI, tant sur le plan de la mise en valeur des ressources humaines que sur celui de l'adaptation des institutions et des mécanismes de financement. Bien souvent, l'appareil dont ils disposent en matière de STI connaît des problèmes de fragmentation, de manque de coordination et de disparité avec les besoins des secteurs productifs.

68. Les partenariats mondiaux auxquels participent les organisations internationales, les institutions d'excellence nationales et internationales et diverses autres parties prenantes peuvent jouer un rôle utile à cet égard. Les résultats de certaines opérations, par exemple l'examen des politiques des STI auquel procède actuellement la CNUCED, pourraient être élargis à un nombre beaucoup plus grand de pays en développement si l'on créait un réseau de partenaires mondiaux pour les STI. Ce partenariat aiderait les pays en développement intéressés à examiner et analyser leur politique dans ce domaine pour rechercher les solutions et les pratiques favorables à la création de capacités technologiques et au renforcement de celles qui existent déjà, et favorables aussi à l'innovation et à la compétitivité, et les intégrer dans une politique de développement d'ensemble.

69. Ce travail devrait être centré sur les relations entre les institutions et les agents qui interviennent dans le processus d'innovation du pays participant, sur la répartition et la mise en rapport des connaissances entre les divers agents nationaux, ainsi que sur la recherche et la diffusion des informations susceptibles de faciliter le transfert de technologie et le développement des capacités technologiques.
